



## Crédipar et décès de ma maman

Par **misslily**, le **17/10/2008** à **16:23**

Bonjour,

Ma maman est malheureusement décédée il y a 4 mois d'une crise cardiaque. Elle avait, seule contracté un crédit-location chez Credipar par l'intermédiaire de PSA, pour son activité de VRP.

Dans les 15 jours qui ont suivi le décès, mon père a rendu le véhicule à Peugeot accompagné d'un certificat de décès après accord téléphonique avec Crédipar. Mais aucun document n'ayant été signé. Il a envoyé 1 recommandé avec accusé de réception à Credipar avec certificat de décès pour arrêter la location et signifier que le véhicule se trouvait chez Peugeot.

Nous avons également fait opposition à la banque, pour que les mensualités ne soient plus prélevées, le salaire de mon frère ne suffisant pas pour assurer les mensualités en plus des autres charges courantes. Puis nous avons envoyé au notaire le dossier Credipar pour la succession.

Le notaire a appelé Credipar et s'est vu répondre que le décès n'était pas une clause de résiliation et qu'il appartenait au successeur de reprendre la suite, c'est-à-dire de payer... Plus de nouvelles jusqu'à il y a 8 jours, les héritiers (les enfants et mon père) se voient demander l'intégralité des sommes dues, c'est à dire 18 000 €.

Il est allé voir son assureur, pour éclaircie, qui a appelé devant lui le garage Peugeot afin de savoir ce qu'était devenu le véhicule remis au mois de juin.

La réponse de PSA a été qu'ils avaient vendu ledit véhicule, sans nous en avertir. Nous aurions pu le récupérer pour le vendre, puisqu'on nous demande de rembourser sa valeur!).

Que faire ? Puisqu'ils ont vendu le véhicule et nous demandent tout de même l'argent !

Quelqu'un peut-il nous aider ?